

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2015-69 en date du 08/12/2015 portant sur les tarifs 2016 du cimetière :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 08 Décembre 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 02 décembre 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

M. Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	1	13	14	14	0

Présents : FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, LATOUR Christelle, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, DUBREUIL Marc, ALAMARGOT Sylvie, BERGER Thierry, HARGE Andrée, CASTANET Christine, GILLES Dominique.

Représenté : DUFOUR Aurore procuration à FAUCHER Alain.

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE qu'à compter du **1^{er} Janvier 2016**, les tarifs du cimetière seront les suivants :

Terrain (concession perpétuelle) :

- Nouveau cimetière : 60,00 € / m²
- Ancien cimetière : 2,00 € / m²

Caveau communal - Durée d'occupation maximum 4 ans :

- Gratuit les 6 premiers mois,
- 20,00 € par mois le deuxième semestre,
- 100,00 € par mois le troisième semestre,
- 200,00 € par mois du quatrième au huitième et dernier semestre.

Columbarium :

- Une case (concession pour 15 ans) : 250,00 €
- Frais d'ouverture de la case : 40,00 €
- Dispersion dans le jardin du souvenir : 60,00 €

A La Geneytouse, le 09 Décembre 2015

Le Maire,

Alain FAUCHER

